

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT
Date : 17 octobre 2020

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet de région

AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes âgées de plus de onze ans dans l'espace public ou lieu ouvert au public sur l'ensemble du territoire des 22 communes de la métropole d'Orléans

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active et de plus en plus intense du virus dans le département du Loiret (pour la semaine du mardi 6 au lundi 12 octobre 2020) :

- taux d'incidence de 141,20 / 100 000 habitants dans le département du Loiret, nettement supérieur au seuil d'alerte (50 pour 100 000 hab.) et en hausse depuis la fin du mois de septembre (88 en semaine 40) et taux d'incidence de 187,10 / 100 000 habitants sur la métropole d'Orléans, en forte hausse depuis la fin du mois de septembre (95,1 en semaine 40).
- Taux de positivité de 9,70 % dans le département du Loiret, en forte hausse depuis la fin du mois de septembre (7,20 % en semaine 40) ; taux de positivité de 12 % sur le territoire de la métropole d'Orléans, en forte hausse depuis la fin du mois de septembre (7,5 % en semaine 40) ;

vu les 30 clusters en cours d'investigation dans le département du Loiret, signant la circulation active du virus, 5 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes âgées de plus de onze ans dans l'espace public ou lieu ouvert au public sur l'ensemble du territoire des 22 communes de la métropole d'Orléans.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT

